



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 5 août 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Était également présent M. Yves Deslongchamps, directeur général et greffier adjoint.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 2 juillet 2019.

Première période de questions

Une des vingt-trois personnes présentes s'expriment sur le sujet suivant :

- Trottoirs sur le boulevard de Normandie.

2019-375 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant:

13. Expropriation en vue de l'acquisition du lot 4 355 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, à des fins d'habitation.

Procès-verbaux

2019-376 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 15 juillet 2019

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 2 et 15 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 15 juillet 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le greffier adjoint soit dispensé de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 15 juillet 2019.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2019-377 Règlement sur la gestion contractuelle - Avis de motion

Document : Projet de *Règlement sur la gestion contractuelle*, non daté.



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur la gestion contractuelle* afin de hausser le montant maximal des contrats pouvant être octroyés de gré à gré.

2019-378 *Dépôt du projet de Règlement sur la gestion contractuelle*

Document : *Projet de Règlement sur la gestion contractuelle*, non daté.

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement sur la gestion contractuelle* lequel prévoit hausser le montant maximal des contrats pouvant être octroyés de gré à gré.

2019-379 *Adoption du second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*

Document : *Second projet de Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-380 *Adoption du Règlement 454-7 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)*

Document : *Règlement 454-7 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 454-7 modifiant le Règlement 454 sur les permis et certificats (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2019-381 Adoption du Règlement 562 sur les ententes relatives à des travaux municipaux

Document : *Règlement 562 sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 562 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Direction générale et ressources humaines

2019-382 Absence de M. Jean-François Poulin, conseiller

CONSIDÉRANT que M. Poulin ne s'est pas présenté aux séances du conseil municipal depuis le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT que cette absence est due à une convalescence;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de décréter que l'actuelle absence de M. Jean-François Poulin, conseiller, n'entraînera pas la fin de son mandat pour son défaut d'assister aux séances du conseil municipal, dû à un motif sérieux et hors de son contrôle ne causant aucun préjudice aux citoyens de son district électoral.

QUE durant cette absence, les citoyens de district 5 - Esther-Elkin pourront contacter M. Vincent Roy.

2019-383 Fin de la période de probation de M. Bruno-Mikaël Dupont

CONSIDÉRANT que M. Bruno-Mikaël Dupont a été embauché à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) le 5 novembre 2018;



CONSIDÉRANT que les dispositions de la convention collective indiquent que M. Dupont était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que M. Dupont a terminé avec succès cette période de probation;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Bruno-Mikaël Dupont à titre d'opérateur au Service des travaux publics (Département A - Service de traitement des eaux) rétroactivement au 5 novembre 2018.

2019-384 Embauche d'un directeur du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Michel Phaneuf le 27 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste rapidement afin de permettre le transfert de connaissances;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'embaucher M. Nicolas-Éric Vary au poste de directeur du Service des travaux publics à compter du 3 septembre 2019.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans le contrat de travail rédigé à cette fin.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents donnant effet à la présente résolution, dont le contrat de travail de M. Vary.

2019-385 Tâches du directeur sortant du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT qu'un nouveau directeur du Service des travaux publics entrera en fonction avant le départ à la retraite du directeur actuel afin d'assurer une transition à ce poste;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que lors de l'arrivée en poste de M. Nicolas-Éric Vary, M. Michel Phaneuf se verra désigné comme étant le directeur sortant et assumera un rôle de mentorat, afin de faciliter la transition des connaissances et dossiers relatifs au poste de directeur.

QUE M. Phaneuf coordonnera, répartira, supervisera et contrôlera les ressources et le travail des employés du garage municipal, tout en référant à M. Vary afin de lui permettre de se familiariser avec les opérations et les procédures en place.

2019-386 Démission de l'inspecteur des bâtiments

Document : Lettre de M. Ronald Sauriol datée du 29 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que M. Sauriol a accepté un emploi dans une autre Municipalité;



Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M. Ronald Sauriol, effective le 8 août 2019.

QUE des remerciements soient transmis à M. Sauriol pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.

Greffe et affaires juridiques

2019-387 Vente du lot 5 409 008 du cadastre du Québec - Boulevard Industriel

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est propriétaire du lot 5 409 008 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible d'établir le prix de revient exigé par l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que l'évaluation municipale de ce lot est de 345 400 \$;

CONSIDÉRANT que la valeur marchande de ce lot est de 984 000 \$;

CONSIDÉRANT que des sommes importantes doivent être investies afin de procéder aux travaux d'ouverture de la rue qui desservira ce lot;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 5 409 008 du cadastre du Québec à la société Nature Energy, ou toute filiale de cette société, au montant de 1 500 000 \$, et aux conditions suivantes :

- Cette transaction est taxable.
- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 30 septembre 2020.
- Advenant la signature d'un acte bilingue ou de deux actes distincts dans des langues différentes, la version française prévaudra aux fins d'interprétation.
- La Ville de Farnham verra à procéder aux travaux d'ouverture d'une rue reliant ce lot au boulevard Industriel dans les meilleurs délais.
- La construction d'un bâtiment devra être débutée dans l'année suivant la signature de l'acte notarié. L'acheteur pourra toutefois demander une prolongation de délai. En cas de refus ou d'expiration de ce délai, le lot 5 409 008 du cadastre du Québec devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat. La Ville se réservant le droit de reprendre ou non ledit lot.
- L'acheteur a été avisé que le lot est en partie contaminé. La Ville de Farnham s'engage à faire les démarches auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements



climatiques pour l'obtention du certificat d'autorisation pour gérer, à même ledit lot, les matières contaminées selon les normes et règles en vigueur en procédant à l'aménagement d'un talus en bordure Est dudit lot, longeant la piste cyclable actuelle.

- Advenant l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la gestion des matières contaminées à même ledit lot, les travaux de gestion des matières contaminées et la supervision de ceux-ci seront réalisés par la Ville de Farnham, à ses frais.
- La Ville de Farnham remettra les études environnementales en sa possession pour ledit lot, ainsi que les plans d'aménagement du talus et les documents en lien avec la gestion des contaminants.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Le lot sera vendu dans l'état où il se trouvera après les travaux de gestion des matières contaminées.
- Que, selon le projet à être réalisé sur ce lot, la modification du *Règlement 458 de zonage* sera aux frais de l'acheteur, s'il y a lieu.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2019-388 Excavation CMR inc. - Mainlevée et consentement à radiation

CONSIDÉRANT qu'un préavis d'exercice de droit hypothécaire a été publié le 20 février 2019 en lien avec le solde du prix de vente de l'immeuble vendu à Excavation CMR (Acte 24 428 574, circonscription foncière de Missisquoi);

CONSIDÉRANT que ledit solde a été entièrement payé;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la mainlevée et la radiation de l'hypothèque dans le cadre de la transaction enregistrée le 10 décembre 2014 avec Excavation CMR inc. (Acte d'hypothèque 21 242 207 et préavis d'exercice circonscription foncière de Missisquoi).

QUE la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

Finances municipales

2019-389 Transfert budgétaire

Document : Dossier de la trésorière daté du 24 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le transfert budgétaire suivant :



Objet	De	À	Montant
Aménagements au Parc de Rainville	21-729-00-000	22-700-00-721	35 500 \$

2019-390 Travaux de réfection du boulevard de Normandie - Emprunt temporaire

Document : Dossier de la trésorière daté du 26 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection du boulevard de Normandie sont débutés;

CONSIDÉRANT que le financement du règlement d'emprunt pour ces travaux sera effectué en décembre prochain;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de contracter, auprès de la Caisse Desjardins de La Pommeraie, un emprunt temporaire maximal de 1 687 000 \$ afin de pourvoir aux dépenses liées aux travaux de réfection du boulevard de Normandie, prévus au *Règlement 538*.

QUE la Ville de Farnham empruntera selon les besoins en liquidité seulement.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2019-391 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 juillet 2019

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 31 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 811 969,76 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 420 072,44 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2019 soit approuvé.

2019-392 Travaux de vidange des fosses septiques - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 15 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de vidange des fosses septiques à la compagnie Enviro⁵ au montant de 34 021,10 \$ incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

2019-393 Travaux de réfection du boulevard de Normandie - Paiement 2

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 17 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de réfection du boulevard de Normandie à la compagnie Les Entreprises Denexco au montant de 445 097,13 \$, incluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 43 013,90 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2019-394 Zoo de Granby - Aide financière

CONSIDÉRANT que l'organisme et deux enseignants de l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand désirent mettre sur pied un programme de formation "Horizon scientifique" à cette école dès septembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce programme touchera de soixante à quatre-vingt-dix élèves de secondaire 1 à 3;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder une aide financière annuelle de 8 000 \$, pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, au Zoo de Granby pour leur programme de formation "Horizon scientifique" à être mis sur pied à l'école Jean-Jacques-Bertrand en septembre 2019.

QUE cette somme sera versée en octobre de chaque année scolaire, si le programme est toujours actif à ce moment.

QUE dans le cadre de leur formation, les élèves de l'école Jean-Jacques-Bertrand, leurs professeurs et personnes ressources sont autorisées à utiliser les divers terrains appartenant à la Ville de Farnham.

QU'une preuve d'assurance responsabilité civile d'un montant minimal de 2 000 000 \$ soit versée à la Ville de Farnham au début de chacune des années scolaires et remplacées lors de renouvellement.

QU'une conférence de presse conjointe soit organisée en début d'année scolaire pour annoncer ce partenariat.

QU'une rencontre annuelle de bilan soit tenue en mai de chacune des années touchées par la présente résolution.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.



2019-395 Services professionnels en évaluation foncière - Comité de sélection

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder par appel d'offres avec pondération pour l'octroi du contrat de services professionnels en évaluation foncière;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le comité de sélection pour l'étude des offres soit formé des personnes suivantes :

- Julie Laguë, trésorière
- Amélie Bergeron, inspectrice senior
- Josianne Monty, technicienne en finances et ressources humaines

Incendie

2019-396 Chevaliers de Colomb de Farnham - Collecte de sang

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 10 juillet 2019.

CONSIDÉRANT que le Centre d'arts sera occupé par le Centre de la petite enfance Le Colibri inc. en novembre prochain;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la tenue d'une collecte de sang, le 20 novembre 2019, à la caserne des pompiers.

QUE les Chevaliers de Colomb de Farnham devront remettre une preuve d'assurance responsabilité civile minimale de 2 000 000 \$ avant la tenue de cet événement.

Travaux publics

2019-397 Programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement (RIRL) - Octroi du contrat

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 18 juillet 2019 et analyse de conformité technique datée du 19 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, trois soumissions ont été déposées comme suit :

Soumissionnaires	Prix (Incluant les taxes)
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	3 438 160,12 \$
Univert paysagement inc.	3 649 999,51 \$
Sintra inc. (Région Montérégie - Rive-Sud)	3 672 301,51 \$



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour les travaux prévus au Programme de réhabilitation du réseau routier local volet redressement (RIRL) soit octroyé à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au coût de 3 438 160,12 \$ incluant les taxes.

QUE ces travaux soient financés par le *Règlement 505* qui prévoyait une somme de 3 179 600 \$ et que la balance, soit une somme approximative de 300 000 \$ soient financée par le surplus libre et imputés au poste budgétaire 22-300-00-721.

2019-398 Réfection du balcon principal de l'hôtel de ville - Octroi du contrat

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 17 juillet 2019.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour la réfection du balcon principal de l'hôtel de ville soit octroyé à la compagnie Menuiserie M. B. au coût de 74 733,75 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit financée par le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-100-00-722.

Planification et aménagement du territoire

2019-399 Avis de contamination - Lots 5 409 008, 5 409 010 et 5 219 578 du cadastre du Québec - Boulevard Industriel

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'études environnementales, il s'avère que les lots 5 409 008, 5 409 010 et 5 219 578 du cadastre du Québec sont contaminés;

CONSIDÉRANT que ces lots appartiennent à la Ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire que ces lots soient enregistrés comme tel au registre foncier;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater M^e Diane Lépine, notaire, afin d'effectuer les procédures menant à l'enregistrement d'un avis de contamination sur les lots 5 409 008, 5 409 010 et 5 219 578 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Farnham.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-412.



2019-400 Demande de permis - 214-216, rue Bérard

Document : Résolution CCU-190716-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer une fenêtre en façade latérale droite, rénover la galerie en façade latérale droite et refaire les marches en façade avant;

CONSIDÉRANT que la galerie en façade latérale droite est présentement en état de détérioration;

CONSIDÉRANT que le béton des marches avant s'effrite;

CONSIDÉRANT que les travaux représentent une amélioration de l'aspect du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer une fenêtre en façade latérale droite, rénover la galerie en façade latérale droite et refaire les marches en façade avant du bâtiment sis aux 214-216, rue Bérard en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-401 Demande de permis - 744, boulevard Magenta Est

Document : Résolution CCU-190716-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer la porte de garage actuelle par une fenêtre;

CONSIDÉRANT que la présentation du requérant comprenait de nouvelles alternatives aux travaux projetés;

CONSIDÉRANT que de nouvelles couleurs et de nouveaux matériaux de revêtement ont été soumis pendant la présentation aux membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les différentes alternatives au projet sont trop différentes les unes des autres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser l'émission du permis pour remplacer la porte de garage par une fenêtre sur le bâtiment sis au 744, boulevard Magenta Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale



QUE soit demandé au requérant qu'il statue sur une seule alternative de revêtement pour son projet et que des échantillons de couleurs soient soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour le revêtement sélectionné.

2019-402 Demande de permis - 65, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-190716-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le revêtement de la toiture sur la tourelle du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la toiture de la tourelle n'est plus étanche;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés s'harmonisent avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite éventuellement modifier l'entièreté de la toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer le revêtement de la toiture de la tourelle du bâtiment sis au 65, rue Yamaska Est par un revêtement de tôle d'acier de couleur "brun foncé" ou "brun métro", en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

QUE ce revêtement pourra être installé sur l'entièreté de la toiture dans des travaux futurs.

2019-403 Demande de permis - 2, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-190716-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer dix-huit fenêtres sur le bâtiment, ainsi que le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT que les modèles de fenêtres sélectionnés s'harmonisent bien avec le style du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur proposé s'agence bien avec le revêtement du décroché avant existant;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés respectent l'authenticité du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour remplacer dix-huit fenêtres sur le bâtiment sis au 2, rue Yamaska Est, et installer un nouveau revêtement extérieur en déclin de bois de couleur "pierre de pavé", en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.



2019-404 Demande de certificat d'autorisation - 360, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-190716-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'afficher le commerce "Surplus Animalier";

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage présente un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage s'agence bien avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le commerce "Surplus Animalier" est nouvellement occupant du bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne commerciale en saillie, laquelle consiste à afficher le commerce "Surplus Animalier" sur l'immeuble du 360, rue Principale Est en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

2019-405 Demande de certificat d'autorisation - 1200, chemin Yamaska

Document : Résolution CCU-190716-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'afficher le commerce "Animalerie Potvin";

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage suggéré s'harmonie bien avec le commerce;

CONSIDÉRANT que l'enseigne présente le nouveau logo du commerce;

CONSIDÉRANT que le projet d'affichage présente un graphisme de qualité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne commerciale sur poteaux, laquelle consiste à afficher le commerce "Animalerie Potvin", sur l'immeuble sis au 1200, chemin Yamaska aux conditions suivantes :

- Que le panneau de l'enseigne soit composé d'un matériau durable et noble.
- Que les fixations du panneau de l'enseigne soient dissimulées.
- Que les supports de l'enseigne sur poteaux soient coupés au niveau supérieur de l'enseigne.
- Que les poteaux de l'enseigne s'agencent au panneau.



2019-406 Demande de dérogation mineure - 129, rue Dempster

Document : Résolution CCU-190716-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la construction d'un garage attaché d'une superficie représentant 80,11 % de la superficie du bâtiment principal, alors que la superficie maximale prescrite par la réglementation municipale pour un garage attaché est limitée à 50 % de la superficie de plancher du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les dimensions du garage attaché ne s'harmonisent pas avec la volumétrie de la maison existante;

CONSIDÉRANT que les maisons avoisinantes n'ont pas de garage;

CONSIDÉRANT que la construction du garage aurait un impact visuel non négligeable dans le quartier;

CONSIDÉRANT que la dérogation n'est pas considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 129, rue Dempster, lot 4 446 612 du cadastre du Québec, visant à construire un garage attaché d'une superficie correspondant à 80,11 % de la superficie de plancher du bâtiment principal.

2019-407 Demande de dérogation mineure - 300, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-190716-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation de deux thermopompes à des distances respectives de 1,94 m et 2,06 m de la limite de propriété latérale droite, alors que la réglementation municipale prescrit une distance minimale de 3 m entre les appareils mécaniques et les limites de propriété;

CONSIDÉRANT que les thermopompes sont en place depuis 1988, soit avant que la réglementation municipale actuelle n'entre en vigueur;



CONSIDÉRANT que les turbines des thermopompes ont été modifiées de manière à être moins bruyantes;

CONSIDÉRANT que les thermopompes ne fonctionnent que les jours d'été puisqu'elles servent seulement à la climatisation;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible pour le requérant d'installer les thermopompes à un autre endroit qui soit réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'une haie de cèdre est installée sur la ligne mitoyenne, créant un écran de son;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, lot 4 354 487 du cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation de deux thermopompes à des distances respectives de 1,94 m et 2,06 m de la limite de propriété latérale droite.

2019-408 Demande de dérogation mineure - Lot 4 446 907 du cadastre du Québec - Chemin du Curé-Godbout

Document : Résolution CCU-190716-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation de quatre silos à une distance de 2,43 m les uns des autres, et l'implantation de deux de ces silos à une distance de 3,05 m de la grange existante, alors que la réglementation municipale prescrit une distance minimale de 5 m entre les bâtiments accessoires agricoles;

CONSIDÉRANT que l'implantation des silos est définie en fonction de leur gabarit, de leur hauteur et de la capacité du sol;

CONSIDÉRANT qu'une modification de l'implantation pourrait amener à l'effondrement des silos;

CONSIDÉRANT que l'implantation projetée permet une meilleure circulation des véhicules et un meilleur transport du grain;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise sur le lot 4 446 907 du cadastre du Québec, visant à implanter quatre silos à une distance de 2,43 m les uns des autres, et implanter deux de ces silos à une distance de 3,05 m de la grange existante.

2019-409 Demande de dérogation mineure - Projet domiciliaire du Carré du Pacifique - Rues des Peupliers et des Cerisiers

Document : Résolution CCU-190716-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 juillet 2019.

Le greffier adjoint fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation des réseaux de distribution en cour avant pour les deux projets intégrés situés à l'intérieur du développement du Carré du Pacifique alors que la réglementation municipale exige que les réseaux de distribution soient implantés en cour arrière ou enfouis;

CONSIDÉRANT le contexte dans lequel la demande a été déposée;

CONSIDÉRANT que les travaux sont déjà en cours;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas formulé de recommandation sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 18 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour le projet domiciliaire des rues des Peupliers et des Cerisiers du Carré du Pacifique (Lots 6 276 042, 6 276 043, 6 276 044, 6 276 045, 6 276 046, 6 276 048, 6 276 052, 6 276 053, 6 276 054, 6 276 055, 6 276 056, 6 276 063, 6 276 064, 6 276 065 et 6 276 066 du cadastre du Québec, visant à implanter des réseaux de distribution en cour avant.

Seconde période de questions

Cinq des vingt-trois personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Appartements adaptés pour personnes handicapées.
- Entretien de la voie ferrée.
- Pavage de la rue Principale.
- Remerciements à M. Denis Paradis.
- Maison abandonnée sur la rue Principale Est.
- Abri solaire.



- Emplacement des mardis shows.
- Passerelle Éva-Dulude.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Nathalie Dépeault	<ul style="list-style-type: none">• Épluchette samedi le 10 août.
Daniel Campbell	<ul style="list-style-type: none">• Compost 10 août.• Course optimiste du 28 septembre.• Film Dumbo le 9 août.
Sylvie Ouellette	<ul style="list-style-type: none">• Bibliothèque mobile.• Concours Ville fleurie le 12 août.
Vincent Roy	<ul style="list-style-type: none">• Dernier mardi show de l'année.• Journal Le Farnham ce mercredi.

La séance est levée à 20 h 2.

M. Yves Deslongchamps
Greffier adjoint

Patrick Melchior
Maire